


Les gestes barrières à tout moment




Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Prérequis de l'activité

- Fiches de prévention Covid-19 sur les thèmes : Transport / Déplacement, Habillage / Déshabillage, Lieux de vie, Accueil, Gestes de premiers secours et EPI spécifiques Covid-19.

 *Le référent Covid-19 aura la responsabilité d'informer les salariés et de veiller à l'application des consignes. Dans le cas où toute ou partie de l'activité est sous-traitée, il faudra informer les sous-traitants des dispositions spécifiques liées au Covid-19 avant leur intervention. Lors de leur arrivée sur chantier, le sous-traitant sera accueilli et il devra faire l'objet d'un contrôle du respect des consignes.*

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction

 Selon les Professionnels réunis sous l'égide de Routes de France, les activités de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation du ou des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

Niveau 1 : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 2 : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 3 : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

*Pour ce thème, la couleur du niveau est **ORANGE (niveau 3)** en propre et lorsque l'activité est sous-traitée.*

3- Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire au Guide OPPBTP

Tâche ou étape du mode opérateur	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Approvisionnement du chantier	<p>Communiquer en amont les consignes spécifiques Covid-19 aux fournisseurs avant la livraison.</p> <p>Définir une zone de livraison visible.</p> <p>Dématérialisation des bons de livraison.</p> <p>Respect de la distance de 1 m lors de la livraison.</p>		
Implantation chantier		<p>En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection.</p> <p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p> <p>Procéder à une désinfection de son matériel en cas d'utilisation en commun à la prise de poste et à chaque changement d'outil.</p>	<p>Sensibiliser le personnel aux consignes spécifiques liées au Covid-19.</p>
Terrassement et mise en œuvre du lit de pose (sable, mortier etc.)	<p>1 engin = 1 conducteur, et si exception désinfection par lingettes ou spray et essuie-mains jetables, par le nouvel opérateur.</p> <p>Désinfection de toutes les surfaces de contact avant la prise de poste.</p> <p>Aérer les engins avec cabine à chaque pause.</p> <p>Affectation d'un outil par collaborateur (marquage si possible) et désinfection à la prise de poste.</p>	<p>En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection.</p> <p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p> <p>Port de gants usuels.</p>	<p>Sensibiliser le personnel aux consignes spécifiques liées au Covid-19.</p>
Découpe et mise en place des pavés	<p>Affectation d'un outil par collaborateur et désinfection à la prise de poste.</p> <p>Pour les outils en commun, désinfection de ceux-ci par chaque nouvel utilisateur.</p>	<p>En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection.</p> <p>Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m).</p> <p>Port de gants usuels.</p>	<p>Sensibiliser le personnel aux consignes spécifiques liées au Covid-19.</p>

4- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid-19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP,
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP,
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP.

5- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

Protocole de chargement et déchargement.

PPSPS ou Plan de Prévention.

6- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».